



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

1670, Route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0

Tél.: (450) 827-2538 Fax: (450) 827-2640

courriel : franklin@qc.aira.com

DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION

SF-003-14

TOITURE – GARAGE MUNICIPAL ET CASERNE

JUIN 2014

1. Objet de l'invitation

La municipalité de Franklin invite des entreprises à soumissionner afin de procéder à la réfection de la toiture du garage municipal et de la caserne (un seul et même bâtiment), au 1570, route 202 à Franklin.

2. Les travaux à réaliser

Les travaux consistent essentiellement à procéder à la réfection de la toiture, avec les spécificités décrites en 2.1

Il est à noter que le Chef d'équipe à la voirie est disponible pour une visite des lieux, sur rendez-vous. Une telle visite est nécessaire afin de présenter une soumission complète puisqu'**aucun extra et changement de prix ne pourra être revendiqué.**

2.1 Spécificités des travaux :

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- ✓ Enlever la membrane existante et disposer des rebuts;
- ✓ Au contour, sur le béton léger, installer un clouage et un blocage pour recevoir les solins de départ;
- ✓ Installer un pli de feutre 15 lbs sur la surface courante (coupe flamme);
- ✓ Installer un panneau de ½ pouce de perlite sur la surface courante;
- ✓ Installer une membrane élastomère BI-COUCHE composée de :
 - a) sous-couche 180 ps double gallon, joint autocollant sur la surface courante fixé mécaniquement;
 - b) au relevé, sous-couche 180 Flam Stick;
 - c) au contour, souder une bande de renfort sur le solin de départ;
 - d) souder une couche de finition 250 flam granulé de couleur.....
- ✓ les solins de contour seront en acier pré-peint de calibre 26, de couleur....std;
- ✓ Installer un manchon d'évent de plomberie;
- ✓ Au contour du poteau électrique, installer un manchon Chem Link Epoxy.

N.B. Pour ce qui est des ventilateurs et du nombre requis, ils sont à être déterminés lors de la visite des lieux, avant de soumissionner.

- ✓ la superficie à couvrir est celle du croquis produit à l'annexe 1. Il est à noter qu'elle ne comprend pas la section servant à entreposer le sel et sable d'épandage, etc. (section complètement à l'Est et à aire ouverte)

2.2 Date de réalisation :

Les travaux pourront être entrepris dès après la date de l'octroi du contrat (le ou vers le 25 juin 2014) et devront être complétés aussitôt que possible et **au plus tard le jeudi 30 octobre 2014.**

3. Soumissions

Les soumissions doivent être reçues à la Municipalité **au plus tard mercredi le 25 juin 2014 à 16h00**, dans une enveloppe cachetée adressée de la manière suivante :

Invitation à soumissionner

Toiture – Garage municipal et caserne

À l'attention de : monsieur François Gagnon

Municipalité de Franklin

1670, route 202

Franklin (Québec)

JOS 1E0

L'ouverture publique des soumissions se fera au même endroit, le même jour (25 juin 2014) à 19h00. Les soumissionnaires désirant assister à l'ouverture des enveloppes sont les bienvenus.

La Municipalité de Franklin ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui auront été remises.

3.1 Admissibilité

Pour être admissible à soumissionner concernant les appels d'offres sur invitation, le fournisseur doit avoir reçu son invitation à soumissionner directement de la Municipalité.

3.2 Conditions de recevabilité et de conformité

Les cas pouvant entraîner le rejet de la soumission sont notamment :

1. le fait, par le soumissionnaire, de ne pas accompagner sa soumission de la déclaration relative à l'absence de collusion, de l'absence de toute condamnation en vertu d'une loi pénale dont la nature de l'accusation est incompatible avec le fait de se voir octroyer un contrat public ou de faire une déclaration incomplète, fausse ou trompeuse;
2. le fait qu'une entreprise ou l'un de ses administrateurs ait été reconnue coupable d'une infraction de nature pénale et incompatible avec le fait de se voir octroyer un contrat public, notamment en matière de fraude, de collusion ou de corruption ou qu'elle ait été reconnue coupable d'une infraction prévue à la Loi fédérale sur la concurrence (L.R.C., 1985, ch. C-34) relativement à un contrat octroyé par une administration publique au Canada ;
3. lorsqu'il y a des motifs raisonnables et probables de croire qu'un ou plusieurs soumissionnaires ont truqué leur offre ou se sont adonnés à de la collusion dans la préparation de leur soumission;
4. lorsqu'un soumissionnaire tente, par une intervention politique ou administrative, d'influencer, par de l'intimidation ou autrement, l'attribution du contrat pour lequel il a présenté une soumission.

4. Communication-Personne ressource

Tout renseignement ou information additionnels concernant la présente invitation à soumissionner peut seulement être obtenus auprès de M. François Gagnon, Directeur général, soit par télécopieur au 450 827-2640 ou par courrier électronique à l'adresse suivante: franklin@gc.aira.com

5. Engagement du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit lire attentivement tous les documents faisant partie de la demande de soumissions et il doit signer sa soumission afin de confirmer qu'il a pris connaissance des conditions et qu'il les accepte.

6. Politique de gestion contractuelle

La politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Franklin s'applique à la présente demande de soumissions. Chaque soumissionnaire **DOIT** obligatoirement compléter, signer et joindre à sa soumission **l'Annexe 1 " Déclaration du soumissionnaire jointe au présent document "**.

LE DÉFAUT DE JOINDRE CE DOCUMENT DÛMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ À LA SOUMISSION ENTRAINERA LE REJET AUTOMATIQUE DE CELLE-CI.

7. Documents à retourner avec la soumission

Le soumissionnaire doit s'assurer d'inclure à sa soumission chacun des documents suivants, à défaut de quoi la soumission pourrait être rejetée :

- a) Original et deux copies signées du document du formulaire de soumission (une description détaillée des travaux et des matériaux est obligatoire, sous peine de rejet de la soumission) ; ✓
- b) Annexe- 1 **Déclaration du soumissionnaire dûment complétée et signée;** ✓
- c) une preuve d'assurance; ✓
- d) la preuve de pouvoir exercer des activités commerciales;
- e) Copie de la licence R.B.Q. en tant qu'entrepreneur pouvant réaliser des travaux de recouvrement et de toiture; ✓
- f) et tout autre document exigible par la Loi, dont ceux de la CCQ, le cas échéant.

ANNEXE 1

Dimensions de la toiture à recouvrir

